

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

01/04/2016



الترابي يستضيف اليزمي في «حديث مع الصحافة»

١٩٤٤ - ١٩٤٥



عبد الله الترابي |

ينطلق الصحافي عبد الله الترابي ابتداء من الأحد المقبل، الساعة السابعة مساءً، في تجربة تلفزيونية جديدة، من خلال موعد أسبوعي مدته 52 دقيقة، على القناة الثانية، تحت عنوان «حديث مع الصحافة».

وسيكون البرنامج مزدوج اللغة (عربية/ فرنسية)، حسب الضيف، ويستضيف الترابي، الذي كان مديرا لمجلة «تيل كيل» مع صحفيين من الصحافة المكتوبة، ضيفا خلق الحدث أو ضيفة خلقتة خلال الأسبوع. وستضيف البرنامج الجديد في حلقاته الأولى إدريس اليازمي، رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان.



«الحركة» القاصرون يرافقون حصاد إلى إسبانيا

قاصرا آخر، ضمنهم 54 فتاة. وتختلف وضعية هجرة القاصرين غير المرفقين عن هجرة الكبار، إذ تربط المغرب وإسبانيا اتفاقية خاصة بالقاصرين غير المرفقين. ويوجد مسؤولو حكومة مليلية المحتلة صعوبات في نقل القاصرين إلى إسبانيا، على اعتبار أن اتفاقية شينغن لا تشمل مليلية المحتلة.

من جهته قال سعيد الشرامطي، رئيس جمعية الريف الكبير، في اتصال هاتفي أجرته معه «الصبح»، إن السلطات المغربية تتحمل مسؤولية المعاناة التي يعيشها هؤلاء القاصرون، مضيفا أن تداخل اختصاصات أربع وزارات هي العدل والحريات والداخلية والتضامن الاجتماعي والهجرة، يضع الملف في مفترق الطرق، ما يتطلب تدخلا مباشرا من رئيس الحكومة. وقال الشرامطي إن المجلس الجهوي لحقوق الإنسان بالريف يتجاهل هذا الملف الحقوقي الكبير لمئات القاصرين المغربية،

مضيفا أن أعضاء المجلس يهدرون أوقاتهم في دراسة ملفات الكيف، ويتجاهلون نداءات الجمعيات الحقوقية الخاصة بحقوق القاصرين، الذين يجوبون شوارع الناظور، ويتحينون الفرصة للالتحاق بمليلية المحتلة.

من جهته قالت وكالة «إيفي» الإسبانية إن اللقاء الذي سيجتمع وزير الداخلية، محمد حصاد، بنظيره الإسباني خورخي فرنانديث دياث، بمدريد، سيتناول موضوع الإرهاب والهجرة غير النظامية، ومن ثمة سيقوم المسؤولان بزيارة مقر الشرطة الوطنية الإسبانية وفضاء الإدارة العامة للحرس المدني، ومركز التنسيق البحري ومراقبة السواحل والحدود. — ضحى زين الدين

استبقت منظمات حقوقية إسبانية ومباحثات محمد حصاد، وزير الداخلية وعبد اللطيف الحموشي، المدير العام للأمن الوطني ومديرية مراقبة التراب الوطني، مع خورخي فرنانديث، وزير الداخلية الإسبانية، أول أمس (الأربعاء). بتقديمها ملفا يتعلق بهجرة القاصرين غير المرفقين، الذين أصبحوا عرضة للتنكيل من قبل عنصرين إلى السلطات الأمنية، ومطالبة نقل الرسالة إلى المسؤولين المغربية والإسبان.

وقالت مصادر مطلعة إن الجمعيات ذاتها وعلى رأسها جمعية «حركة» الإنسانية، والتي تنتمي إلى ائتلاف حقوقي دولي، تقدمت بشكاية رسمية تتهم فيها السلطات الإسبانية بتشجيع مذبحة القاصرين المغربية غير المرفقين بمليلية، إذ ضمنت ملفها صوراً تبين الإصابات الخطيرة التي يعانيها الضحايا نتيجة مطاردتهم بشكل يومي وتعذيبهم، وشهادات طبية.

وتزامنت الزيارة الرسمية للمسؤولين المغربية لنظراتهم الإسبان، مع إصابة «حراك» قاصر بعدة كسور في الرأس، مساء أول أمس (الثلاثاء)، أثناء محاولته الهروب، ليسقط من موقع عال، ما أدى إلى إصابته في الرأس، لينقل في مروحية طبية إلى مستشفى بمتريل الإسبانية. وحسب مصادر حقوقية فإن حالة هذا القاصر مختلفة عن باقي الحالات، إذ أن أسرته تقيم في إسبانيا، غير أن كل محاولات الالتحاق بها قانونيا فشلت ليعمد إلى الهجرة السرية.

وحسب إحصائيات رسمية جديدة، فإن 400 قاصر مغربي يجوبون شوارع مليلية المحتلة، فيما تؤوي ثلاثة مراكز 550



يا شهيد ارتاح ارتاح سنواصل الكفاح

على مشارف الذكرى الخامسة لاغتيال الشهيد كمال عماري رحمه الله على يد قوات المخزن، وبعد انتظار طويل لما ستؤول إليه تحريات العدالة التي تمددت وتناقلت بشكل دفعنا للتساؤل أكثر من مرة عن السبب الخفي وراء التماطل والتقهر خطوات إلى الوراء في كل مرة يتم فيها السؤال عن مصير الملف وحيثيات التحقيق، فنجأ بقرار من قاضي التحقيق لا يُعلم ظاهره من باطنه يقضي بعدم المتابعة في ملف يعلم الجسم الحقوقي والسياسي قاطبة مداخلة ومخارجه.

ولا يخفى على كل المتابعين ما شاب الملف من خروقات منذ اغتيال الشهيد رحمه الله تمثلت في منع العائلة من حقها في الاطلاع على تقرير التشريح الطبي وكذا إخفاء تقرير **المجلس الوطني لحقوق الإنسان** ما يؤكد نية التلاعب وطمس الحقيقة .

وإننا في جمعية عائلة وأصدقاء الشهيد عماري كمال إذ نرفع إلى الرأي العام الوطني والدولي هذا القرار غير المسؤول نؤكد ما يلي :

1 - شجبنا لهذا القرار وتوجهنا نحو اتخاذ كل التدابير التي يضمنها القانون للتصدي له.

2 - تأكيدنا أن الشهيد كمال عماري قضى نتيجة التدخل العنيف في حق نشطاء 20 فبراير يوم الأحد الأسود 29 / 05 / 2011 بجي دار بوعودة وعكف على تعذيبه سبعة عناصر من رجال القمع.

3 - تشبثنا بمطالبنا الثابتة ” الحقيقة - الإنصاف وجبر الضرر ” .

4 - استعدادنا للدخول في معركة نضالية حقوقية مفتوحة على كل الخيارات.

رحم الله الشهيد ونحن عن قضيته لن نحيد

جمعية عائلة وأصدقاء الشهيد عماري كمال

قضاة ومحامون وحقوقيون يناقشون قضية الأحداث في نزاع مع القانون بالحسيمة

31 مارس 2016

التبريس / أخبار الريف

نظمت **اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالحسيمة-الناظور** مائدة مستديرة حول " الأحداث في نزاع مع القانون: تقييم حصيلة العمل المشترك وآفاق العمل"، وذلك يوم الخميس 31 مارس 2016 بمقر اللجنة الجهوية بالحسيمة على الساعة الثالثة زوالا .

ورام اللقاء تقييم حصيلة عمل اللجنة الجهوية في مجال النهوض بالطفولة وحمايتها وذلك طبقا للاختصاصات المخولة لها وتفعيل الوساطة التي تقوم بها اللجنة مع باقي القطاعات المعنية (القضاء، الصحة، التعليم، التكوين المهني...) وذلك على ضوء توصيات التقرير الموضوعاتي للمجلس الوطني لحقوق الإنسان الصادر سنة 2013 تحت عنوان "الأطفال في مراكز الحماية، طفولة في خطر: من أجل سياسة مندمجة لحماية الطفل" وكذا توصيات المائدة المستديرة التي نظمتها اللجنة الجهوية في 13 نونبر 2013 حول موضوع "أية مقارنة لحماية الطفولة؟"، وتعتبر هذه المائدة المستديرة الثانية من نوعها في سياق تعزيز ملاءمة البرنامج والإطار الحمائي للمجلس الوطني ولجانة الجهوية مع حاجيات الأطفال باعتبارهم فئة هشة.

وعرف اللقاء الذي أشرفت عليه رئيسة اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالحسيمة الناظور الأستاذة سعاد الإدريسي، وشارك فيه قضاة بالمحكمتين الابتدائية والاستئناف ومديرا السجنين المحليين بالناظور والحسيمة، وجمعية المحامين الشباب، نقاشا قانونيا مستفيضا تم خلاله تسليط الضوء على المقاربات القانونية الكفيلة بحماية الطفولة المغربية الجانحة، انطلاقا من التقرير الموضوعاتي حول الأطفال في نزاع مع القانون الذي أبحره المجلس الوطني لحقوق الإنسان وقام بنشره بتاريخ 20 ماي 2013، والذي يعتبر بمثابة تحليل لواقع الأطفال المودعين بمقرر قضائي بمراكز حماية الطفولة حيث تتمثل أدوار هذه المراكز في ضمان إعادة التربية وإدماج الأحداث المودعين بها، والأطفال في وضعية صعبة كحالات استثنائية، حيث وقف اللقاء بتأن عند المساطر القضائية المتبعة مع هذه الفئة، وكذا الاجراءات القانونية المنصوص عليها في مسودة القانون الجنائي، وحالات مراكز إيواء الجانحين بكل من الناظور بالنسبة للفتيان وفاس بالنسبة للفتيات، والذي كشف اللقاء عن وجود عدة اختلالات تحول دون تتبع حالات الجانحين من ناحية الادماج والتربية والدعم النفسي، وعدم وجود الأطر الكافية بهذه المراكز التابعة للشبيبة والرياضة، مما يجعل منها بدون فعالية تذكر ومكان سهل للهروب والمغادرة بالنسبة للجانحين من الأحداث.

ووقف اللقاء عند مجموعة من الاختلالات التي يعاني منها الأحداث الجانحون، كاندماجهم أثناء إحالتهم على الضابطة القضائية واختلاطهم بالرشداء، وغياب شرطة متخصصة في البحث في قضايا الأحداث، وعدم تمكينهم من المساعدة القضائية أو استدعاء محاميهم أو الاتصال بذويهم، علاوة على افتقار مراكز حماية الطفولة بالناظور وفاس للبنيات المؤهلة لاستقبال هذه الفئة، وافتقارها للأطر والكفاءات. وخلص اللقاء وبعد نقاش مستفيض شاركت فيه كل المكونات الحاضرة المذكورة، لضرورة تفعيل الضمانات القانونية المخولة للأحداث عبر التكوين والتكوين المستمر لضباط الشرطة المتخصصين، وعزل الأطفال الجانحين في السجون أو أثناء الإحتفاظ بهم لدى النيابة العامة، وتوفير وسائل النقل الكافية لنقلهم من الناظور للحسيمة، وكذا مؤسسات خاصة لإيواء الجانحين بين سني 6 و 11 سنة، وتوفير المواكبة النفسية وإيجاد الأسر الفاضلة لادماجهم لتفادي انحرفهم من جديد، وتفعيل مؤسسة المنتدبين العاملين بمراكز إيواء الجانحين التابعين لوزارة الشبيبة والرياضة.

<http://www.altpresse.com/permalink/13903.html>

<http://www.akhbar-rif.com/permalink/9210.html>



الهيئة الحقوقية: كنا ننتظر متابعة قتلة العماري، فأصدر القضاء قرار عدم المتابعة

تلقينا في الهيئة الحقوقية لجماعة العدل والإحسان ببالغ الأسف قرار قاضي التحقيق بعدم المتابعة في قضية الشهيد كمال العماري رحمه الله، الذي أكدت تقارير المنظمات الحقوقية الوطنية والدولية، **وتقرير المجلس الوطني لحقوق الإنسان مسؤولية القوات العمومية في الاعتداء عليه بالضرب يوم 29/5/2011 بمدينة أسفي** بعد انتهاء إحدى مسيرات حركة 20 فبراير، مما أفضى إلى وفاته يوم 2/6/2011 بالمستشفى متأثراً بما تلقاه من تعنيف وضرب من قبل مجموعة من عناصر هذه القوات.

ففي الوقت الذي كانت فيه أسرة الشهيد وجمعية أصدقائه والحركة الحقوقية الوطنية والدولية تنتظر معاقبة الجناة، وجبر الضرر، يفاجأ الجميع بهذا القرار الصادم.

إن من أعتى مصائب الدول ضعف القضاء وعدم استقلاليته وافتقاره إلى النزاهة والمصداقية، وهي مؤشرات دالة على غياب العدالة، وتهاافت شعارات دولة الحق والقانون. فإلى من يشتكي المظلوم إذا العدل فسد؟

إننا إذ نؤكد تضامننا مع عائلة الشهيد، ندعو من يعينهم الأمر في الدولة المغربية لتدارك الأمر... فالقضية واضحة، والجناية ثابتة. كما ندعو الحركة الحقوقية لمتابعة قضية الشهيد تثبيتاً لمبدأ عدم الإفلات من العقاب، وجبراً للضرر.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
CNDH
Conseil national des droits de l'Homme

دنيا الوطن

SAMPRESS.NET
سام برس

الاتحاد التقدمي لنساء المغرب ينظم ندوة وطنية حول موضوع " القضية الوطنية في صلب نضالات الحركة النقابية "

تاريخ النشر : 31-03-2016

في إطار برنامجه النضالي الذي يهدف فتح نقاش فكري حول أهم القضايا التي تشغل المرأة العاملة والمرأة المغربية عموما، واستمرارا لمسيرته الكفاحية تحسبنا للوحدة الوطنية ينظم الاتحاد التقدمي لنساء المغرب المنضوي تحت لواء الاتحاد المغربي للشغل، وبشراكة مع الاتحاد الجهوي لنقابات الرباط - سلا - تمارة ندوة فكرية وطنية حول موضوع "القضية الوطنية في صلب نضالات الحركة النقابية" يوم الجمعة 01 ابريل 2016 على الساعة الثالثة والنصف زوالا بمشاركة **ممثلين عن المجلس الوطني لحقوق الإنسان**، ومركز الدراسات الصحراوية، والمجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، وأطر نقابية وسياسية متخصصة في المجال.

وللتذكير فإن الحركة النقابية المغربية وفي طليعته الاتحاد المغربي للشغل منذ تأسيسه سنة 1955 كانت في قلب المعارك التاريخية التي خاضتها الطبقة العاملة المغربية من خلال وعي وإرادة عمالية استطاعت أن تحيك بدقة الربط الجدلي الخلاق بين شعاري النضال الوطني والنضال الديمقراطي للطبقة العاملة. فكافحت وناضلت وقاومت الاستعمار بوجهيه الفرنسي والاسباني في أقاليمنا الجنوبية حيث شكل نقابيو و نقابيات الاتحاد المغربي للشغل العمود الفقري لجيش التحرير بكافة تراب الصحراء المغربية، كما عمل وما زال الاتحاد المغربي للشغل بقوة وفعالية على الترافع حول قضيته الأولى داخل مؤسسات الأمم المتحدة وفي كل المؤتمرات والملتقيات النقابية وفي كل المحافل الإقليمية والجهوية والدولية، انطلاقا من قناعة مترسخة لدى مناضلاته ومناضليه بعدالة قضية كل الشعب المغربي، ويستمد الاتحاد المغربي للشغل مصداقية طروحاته الوطنية في مواجهة خصوم وأعداء الوحدة الترابية للمغرب من هويته كمنظمة نقابية مستقلة وديموقراطية هدفها الدفاع عن مصالح الطبقة العاملة وعموم الشعب المغربي.

<http://www.hadrah.net/news1154507.html>

<http://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2016/03/31/894946.html>

01/04/2016

Conseil national des droits de
l'Homme

2

www.cndh.org.ma

الائتلاف المغربي من أجل الاستعمال الطبي و الصناعي للكيف يقرب الطاولة على العماري

1 أبريل، 2016

بيان للرأي العام بشأن ندوة طنجة حول الكيف و المخدرات

شارك الائتلاف المغربي من أجل الاستعمال الطبي و الصناعي للكيف بمداخلة في الندوة الدولية حول الكيف و المخدرات، و التي تم تنظيمها من طرف جهة طنجة تطوان الحسيمة بشراكة مع الجمعية المغربية لمحاربة السيدا و كنفدرالية جمعيات صنهاجة الريف، و ذلك في إطار تحقيق الائتلاف لهده الوحيد المسطر منذ التأسيس و المتمثل في المساهمة الفعالة و الإيجابية في دينامية الترافع من أجل صياغة سياسة وطنية عادلة و ناجعة في مجال المخدرات.

و هذا الهدف اشتغل عليه الائتلاف منه إحدائه سنة 2007، حيث تم التعبير عنه في أول وثيقة أصدرها بتاريخ 24 أبريل 2008 تحت عنوان "نداء من أجل فتح نقاش عمومي من أجل تقنين زراعة القنب الهندي و توجيه استعمالاته" و الذي لقي تجاوبا إعلاميا واسعاً خصوصاً على المستوى الوطني و يعتبر الانطلاقة الفعلية للنقاش الجاري على المستوى الوطني حول تقنين الكيف للأغراض الطبية و الصناعية، و نفس الأمر بخصوص وثيقته الثانية الصادرة في ماي 2012 تحت عنوان "مبادرة من أجل سياسة عادلة و ناجعة بخصوص زراعة الكيف و استعمالاته" التي صيغت بتنقيح الوثيقة السابقة بتفاعل مع الإعلان السياسي للمنتدى الأول للزراعات المعلنة غير قانونية المنظم ببرشلونة سنة 2009، كما أقدم الائتلاف على صياغة مقترح قانون بهذا الشأن تم توجيه نسخ منه إلى جميع الفرق البرلمانية في الغرفة الأولى بتاريخ أبريل 2013، و الذي على إثره أقدم حزبين على اقتراح قانونين بكل من الغرفة الأولى و الثانية للبرلمان.

و بالرغم من تفاعلنا الإيجابي مع ندوة طنجة و قبول المشاركة فيها بالرغم من دعوتنا على بعد يومين من انطلاقتها، إلى أننا تفاجئنا بسلوك المنظمين لأسلوب لا يمت بأية صلة سواء للسلوك الديمقراطي أو للأخلاق التي يجب أن يتحلى بها، خصوصاً من لدن نشطاء المجتمع المدني، حيث خلصنا إلى أن الأمر كان يتعلق بالنسبة للجهات المنظمة برغبة في حشد حضور أكبر عدد من الخبراء و نشطاء المجتمع المدني لمنح شرعية لوثائق تم إعدادها بصيغتها النهائية حتى قبل إنطلاق الندوة من طرف الجهة المنظمة، و التي تعبر حصراً عن وجهة "نظرها"، حيث تفاجئنا كما هو الشأن بالنسبة لجميع الحضور قيام الجهات المنظمة بتلاوة الإعلان الختامي للندوة و ملتصقا مرفوعاً إلى الملك باسم جميع المشاركين، من دون أن تكون الوثيقتان موضوعاً لأي نقاش أو مصادقة من طرفهم.

و لأجل ذلك فإننا في الائتلاف نعلن للرأي العام ما يلي:

- عدم مشاركتنا بأي شكل من الأشكال في صياغة الإعلان الختامي و الملتصق المرفوع للملك و المصادقة عليهما، خصوصاً و أننا عبرنا للمنظمين عن دعمنا من أجل اعتبار الإعلان وثيقة مرجعية بناء على المعطيات التي زدونا بها عنه، معلقين موافقتنا على شرط المصادقة عليه من طرف المشاركين بعد مناقشته و تعديله إذا اقتضى الأمر ذلك و على أن يتضمن الحد المجمع حوله من لدن المشاركين، لكن فوجئنا بنشره عبر الإعلام في نفس اليوم بصيغته الأولى مستغلين حسن نية جل المشاركين؛
- رفضنا لأي استغلال لاسم الائتلاف من خلال إقحامه في أي من الوثيقتين؛
- تحذيرنا من شرعنة الاستهلاك الترفيهي للمخدرات المستوردة و الحشيش، و هي السياسة التي تستهدف من ورائها بعض الجهات الأجنبية



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
الجمعية الوطنية لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

شمال بوستة
Chamal Post

المعلومة إلى خلق "أسواق مفتوحة" للاستهلاك لتسويق منتجاتها، خصوصا وأن التقرير الأخير للمكتب الأممي للجريمة و المخدرات قد أكد على تزايد مفعول الكيف عبر تدخل الإنسان فيه، بحثا عن جني الأرباح المالية على حساب الصحة العامة.

- دعوتنا لترك النقاش بشأن السياسة الوطنية في مجال المخدرات محصورا بين المجتمع المدني و الأحزاب السياسية و الفئات المستهدفة منه، بدون إقحام للملك في نقاش يفترض أن يتطور بشكل طبيعي و هادئ و عبر الهيئات و المؤسسات المحدثة لهذه الغاية، لذا فإن الائتلاف لم يرسل الملك بهذا الشأن من قبل و لكن اقتصر على البرلمان، لأنه لا يفترض اللجوء إلى الملك إلا بعد استنفاد كل الوسائل المتاحة قانونا؛

- **دعوتنا كل من المجلس الوطني لحقوق الإنسان و المجلس الاقتصادي و الاجتماعي و البيئي للقيام بدورهما بشكل تلقائي وفق ما تنص عليه القوانين المنظمة لعملها.**

<http://chamalpost.net/%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%A6%D8%AA%D9%84%D8%A7%D9%81-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8%D9%8A-%D9%85%D9%86-%D8%A3%D8%AC%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D8%B9%D9%85%D8%A7%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%B7-2/>



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME
Conseil national des droits de l'Homme

كازاوي

هذا هو موعد الندوة الوطنية حول موضوع "القضية الوطنية في صلب نضالات الحركة النقابية

الخميس 31 مارس 2016.

في إطار برنامجنا النضالي الذي يهدف فتح نقاش فكري حول أهم القضايا التي تشغل المرأة العاملة والمرأة المغربية عموما، واستمرارا لمسيرته الكفاحية تحيينا للوحدة الوطنية ينظم الاتحاد التقدمي لنساء المغرب المنضوي تحت لواء الاتحاد المغربي للشغل، وبشراكة مع الاتحاد الجهوي لنقابات الرباط - سلا - تمارة ندوة فكرية وطنية حول موضوع "القضية الوطنية في صلب نضالات الحركة النقابية" يوم الجمعة 01 ابريل 2016 على الساعة الثالثة والنصف زوالا **بمشاركة ممثلين عن المجلس الوطني لحقوق الإنسان**، ومركز الدراسات الصحراوية، والمجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي، وأطر نقابية وسياسية متخصصة في المجال

<http://casaoui.ma/societe/13645.html>

01/04/2016

Conseil national des droits de
l'Homme

10

www.cndh.org.ma

قاضي التحقيق يأمر بعدم المتابعة في قضية "كمال عماري"

31 آذار/مارس 2016 18:42 اسلام مغربي

يخبر بلاغ صدر أخيرا عن هيئة الدفاع المنتصبة في ملف "كمال العماري" الرأي العام بأن قاضي التحقيق، الذي أحيل عليه الملف منذ سنة 2012 بناء على ملتمس من النيابة العامة بإجراء تحقيق ضد مجهول من أجل ارتكاب جناية العنف العمدي المؤدي إلى الموت دون نية القتل وحنحة العنف العمدي، قد أصدر بتاريخ 24/03/2016 أمرا بعدم المتابعة.

وكان "كمال عماري" رحمه الله، قد لقي حنفته يوم الخميس 02/06/2011 على إثر العنف الذي تعرض له أثناء تدخل القوات العمومية لمنع تظاهرة احتجاجية لحركة 20 فبراير بمدينة أسفي يوم الأحد 29/05/2011.

وتقول الهيئة إن قاضي التحقيق استند في أمره بعدم المتابعة إلى المادة 216 من قانون المسطرة الجنائية، والذي ينص على أنه "يصدر قاضي التحقيق أمراً بعدم المتابعة إذا تبين له أن الأفعال لا تخضع للقانون الجنائي أو لم تعد خاضعة له، أو أنه ليست هناك أدلة كافية ضد المتهم، أو أن الفاعل ظل مجهولاً".

ويضيف البلاغ أنه سبق لهيأة الدفاع في عدة بلاغات منذ سنة 2014 أن نهت إلى "المنغلق القانوني الذي يسير إليه التحقيق في ملف الشهيد كمال عماري، والذي استنكف عن الاستماع لأي من المسؤولين الأمنيين أو عناصر القوات العمومية أو مسؤولي الإدارة الترابية الذين ساهموا في التدخل الأمني الذي تزامن مع وقوع الأفعال التي يفترض أنها تسببت في إصابات ثم وفاة الشهيد، **رغم أن بعض وثائق الملف، وخصوصاً تقرير المجلس الوطني لحقوق الإنسان المقدم في الملف من طرف النيابة العامة، تشير بوضوح إلى مسؤولية هذه الأطراف**".

وتخبر هيئة الدفاع في آخر البلاغ أنها ستعمل عما قريب على إطلاع الرأي العام على تفاصيل القرار وتفصيل الإجراءات التي قامت بها أو تعتمز القيام بها للوصول إلى أهداف أسرة الشهيد من متابعة الملف هي: كشف الحقيقة، الإنصاف، وجبر الضرر".

يشار إلى أن "كمال عماري" وُلد سنة 1981 بقيادة خط أركان بإقليم أسفي، وانتمى إلى فصيل طلبة العدل والإحسان بالجامعة، وكان أحد نشطاء حركة 20 فبراير بمدينة أسفي، وتعرض للاعتداء في إحدى المظاهرات التي شارك فيها يوم 29 ماي 2011.

موقع إسلام مغربي . أمينة السليماني

قاضي التحقيق يقرر عدم المتابعة في ملف كمال العماري بعد 5 سنوات على مقتله

بواسطة علي جاوات - الخميس 31 مارس 2016 - 17:09

أصدر قاضي التحقيق بتاريخ 24 مارس الماضي، أمرا بعدم المتابعة في ملف وفاة كمال العماري، أحد نشطاء عشرين فبراير على إثر العنف الذي تعرض له أثناء تدخل قوات الأمن لمنع تظاهرة إحتجاجية لحركة عشرين فبراير بمدينة أسفي، يوم الأحد 29 ماي 2011، وقد أحيل الملف على قاضي التحقيق منذ سنة 2012، بناء على ملتمس من النيابة العامة.

وأصدرت هيئة دفاع عائلة كمال العماري بلاغا إستعرضت فيه مجريات الملف، وأكدت فيه أنها ستعمل على "إطلاع الرأي العام عن تفاصيل قرار قاضي التحقيق، وتفاصيل الإجراءات التي قامت بها أو تعتزم القيام بها، للوصول إلى أهداف أسرة الضحية من متابعة الملف، والتي هي: كشف الحقيقة، الإنصاف، وجبر الضرر".

وأكدت هيئة الدفاع على أنها "نبهت في عدة بلاغات منذ سنة 2014 إلى المنغلق القانوني الذي يسير إليه التحقيق في ملف كمال العماري، والذي استنكف عن الاستماع لأي من المسؤولين الأمنيين أو عناصر القوات العمومية أو مسؤولي الإدارة الترابية الذين ساهموا في التدخل الأمني الذي تزامن مع وقوع الأفعال التي يفترض أنها تسببت في إصابات ثم وفاة كمال العماري، مضيفة "رغم أن بعض وثائق الملف، وخصوصا تقرير المجلس الوطني لحقوق الإنسان المقدم في الملف من طرف النيابة العامة، تشير بوضوح إلى مسؤولية هذه الأطراف".



«Confidences de presse», nouvelle émission de débat sur la chaîne 2M

Les magazines de l'information de la chaîne 2M se sont enrichis d'une nouvelle émission de débat baptisée "Confidences de presse".

Conçu sous la forme d'un club de la presse, ce magazine hebdomadaire, confié à Abdellah Tourabi, sera diffusé chaque dimanche à 19H00 en "access prime time", indique mercredi la chaîne 2M dans un communiqué.

Abdellah Tourabi, accompagné de deux éditorialistes de la presse marocaine, recevront une femme ou un homme, Marocain ou étranger, qui ont fait l'actualité de la semaine. Avec cet invité, appartenant au monde politique, économique, culturel, associatif ou sportif, les animateurs de l'émission décrypteront l'information et lui apporteront l'éclairage nécessaire, ajoute le communiqué. Pour multiplier les points de vue et approfondir la lecture des événements, 2M a souhaité s'associer à de grands noms de la presse marocaine, tous médias confondus, poursuit

la même source. Autre nouveauté, cette émission de débat sera bilingue. Selon l'invité, le magazine se déroulera en langue arabe ou française. Pour sa première édition, dimanche 3 avril, Abdellah Tourabi recevra Driss El Yazami, figure incontournable des droits de l'Homme au Maroc. Avec lui, il sera question du Sahara, de la place du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, de la situation des communautés marocaines en Europe après les derniers attentats de Bruxelles, de la place de la femme dans notre société ... et d'autres sujets d'actualité.

Réalisée par Amina Chouai, cette nouvelle émission, de 52 minutes, est préparée par Abdellah Tourabi, Samira Sitail, Jamaâ Goulahsen et Reda Benjelloun. Les médias partenaires de "Confidences de presse" sont "L'Economiste/Assabah", "Al Ahdath Al Maghribiya", "Quid.ma", "La Nouvelle Tribune", "Economie & Entreprise", "Din Wa Dunia" et "Radio 2M".

Coup d'envoi à Rabat de la 10ème édition du Festival Handifilm

La 10ème édition du Festival Handifilm cinéma et handicap s'est ouverte, mercredi à Rabat, sous le thème "Ma dignité est mon droit", avec la participation de nombreux artistes et acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la promotion de la situation des personnes handicapées. Selon ses initiateurs, ce festival vise à mettre en valeur les créations des personnes en situation de handicap, soutenir la créativité et la diffusion de films réalisés par cette frange de la société et favoriser les échanges entre personnes handicapées, leur entourage et les professionnels du cinéma, de la culture et des médias.

Cet événement vise également à diffuser la culture de la diversité, développer des réflexions collectives sur l'emploi de personnes handicapées dans les domaines du cinéma et de la créativité en général et lutter contre les stéréotypes dont souffre cette catégorie.

"Le thème de cette édition est en phase avec les dispositions internationales des droits de l'Homme qui interpellent la nécessité de veiller au respect de la dignité et des droits de l'ensemble des catégories de la société quelles qu'elles soient, dont la personne handicapée, comme une étape pour l'instauration des valeurs de liberté, de justice et de fraternité de par le monde", a affirmé la présidente du Festival Handifilm, Sanae Askalant Kerouani.

Et d'ajouter que ce festival constitue une fenêtre sur le handicap en tant que composante de la diversité humaine". Cette édition rendra, par ailleurs, hommage à l'actrice associative Soumia Amrani, en reconnaissance à son parcours de militante en faveur des droits de l'Homme en général et des personnes handicapées en particulier, et l'acteur Jamal El Abassi, pour son parcours artistique et son soutien pour ce festival depuis son lancement.

Cette édition sera, en outre, marquée par l'organisation d'un concours international de court-métrage et de spots de sensibilisation, une conférence sur "Le droit à la dignité et son impact sur l'image des personnes en situation de handicap et leur participation sociale" en partenariat avec le **Conseil national des droits de l'Homme**, ainsi qu'une table ronde sur "Le handicap et la filmographie marocaine", un atelier sur l'écriture de scénario et un cours de cinéma sur "Les points de convergence et de divergence entre les spots de sensibilisation et les publicités".

Une agence de régulation pour le cannabis?

- Les spécialistes plaident pour le lancement d'une réflexion élargie
- Le cannabis touche à la fois au social, à l'économique et même aux droits de l'homme
- En transformant la plante en dérivés utiles, les premiers gagnants seraient les cultivateurs du Rif

QUELLE différence entre un joint et une cigarette normale? Rien ou presque, selon les partisans de la régulation du cannabis. Dans le cas du tabac, il s'agit d'une activité dont la culture, la production et la consommation sont régies par la loi, ce qui permet de contrôler son extension et éviter les dérapages. «Cela devrait être le cas de même pour le cannabis», affirme Abdellah Ounnir, professeur universitaire à la fac de droit de Tanger, surtout en ce qui concerne la consommation. Pour ce dernier, qui intervenait lors du colloque international sur le cannabis qui s'est récemment tenu à Tanger, la consommation de haschich relève de la liberté individuelle de chacun et devrait être de la sorte dépénalisée. Ce qui, selon lui, aiderait à désengorger les prisons marocaines dont une grande partie des détenus sont liés à des affaires de consommation de drogue.

Une réflexion de la même sorte anime depuis plusieurs années divers pays en ce qui concerne le haschich, principal dérivé du cannabis. En France par exemple, le Conseil économique, social et environnemental avait déjà appelé en 2015 à entamer une réflexion sur le sujet des peines liées à la consommation de cette drogue. En effet, la France est l'un des plus grands consommateurs de cannabis de l'Europe et l'un des plus répressifs aussi.

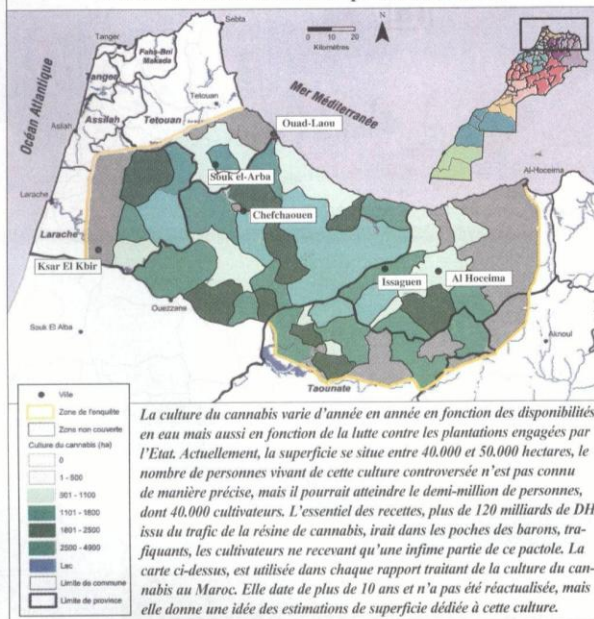
Mais la répression a montré ses limites. Dans d'autres pays où le pas de la légalisation a été franchi, les choses ont l'air de bien se passer, même si l'expérience est considérée comme étant de trop courte durée. C'est le cas de l'Uruguay par exemple qui a décidé d'une régulation de l'activité de culture et de consommation du cannabis à la suite d'un large consensus national.

Au Maroc, il reste du terrain à défricher avant d'arriver à dégager une position commune sur le sujet. Ce n'est que récemment que l'on a commencé à voir ce thème, autrefois banni, surgir sur la scène



La production de cannabis européenne, pour usage médical et industriel est aussi élevée que celle du Maroc, même si la superficie est six fois inférieure, à cause de variétés à plus fort rendement (Ph Herrero)

Culture du cannabis dans les provinces du Nord



Baraka ouvre la première brèche

LE Conseil économique, social et environnemental marocain a été le premier à prendre position dans le cadre de la réflexion sur la régularisation du cannabis. Pour le CESE, «La Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ne peut continuer à ignorer, pour son développement, les potentialités qu'offre la culture du cannabis», confirmant de manière officielle la légitimité de la réflexion entamée par la Région concernant cette plante. D'autant plus que plusieurs pays d'Europe sont en train de revoir leurs positions sur le sujet et qu'en cas de légalisation, des débouchés importants pourraient s'ouvrir pour la région et pour le Maroc en général.

L'appel de Tanger pour la dépénalisation

LES participants au colloque international sur le cannabis et les drogues qui s'est tenu à Tanger ont fait un appel pour la dépénalisation de la consommation de cette drogue. Ils ont aussi demandé à ce que la culture de cette plante ne fasse plus l'objet de poursuites si elle se réalise dans le cadre d'un environnement contrôlé. En outre, lors de ce colloque, plusieurs participants ont émis un vœu pour la création d'une agence nationale pour le développement de cette culture et son contrôle à l'exemple d'autres pays, en Amérique latine notamment. Enfin, un appel a été fait au Roi afin de lancer une réflexion officielle de la part du CESE et du Conseil national des droits de l'homme.

publique. Les partis de l'Istiqlal et le PAM ont été les premiers à avoir pris la peine de s'y intéresser. Le PAM avait même «osé» en 2014 organiser une réunion à Bab Berred, un lieu même de la production de cannabis avec les cultivateurs de cette plante.

C'est un tout autre décor qui apparaît quand on s'approche de ces travailleurs. Le terme le plus utilisé pour décrire leur situation à l'époque et même aujourd'hui est liberté surveillée. «Nous nous considérons en liberté surveillée perpétuelle», affirment ces cultivateurs dont certains ont assisté au colloque organisé à Tanger. En effet, ceux qui s'adonnent à la culture du cannabis voient la menace de se voir arrêtés, peser sur leurs têtes telle une épée de Damoclès: «Il suffit d'une dénonciation anonyme et les forces de l'ordre se mettent en marche», font-ils observer. Les dénonciations visent même ceux qui n'ont jamais pratiqué cette culture, devenant ainsi le moyen d'extorsion par excellence dans la région.

«Le cannabis n'est pas seulement le problème d'une région, mais celui de l'ensemble des Marocains», martèle Ilyas El Omari, président de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. L'objectif est, selon lui, de lutter contre la drogue, et non contre les cultivateurs du cannabis qui ne devient drogue qu'après transformation, et dont les autres dérivés multiples sont, eux, «Halal».

Ali ABJIOU

Pour réagir à cet article:
 courrier@leconomiste.com

ANALYSE

Une «vie industrielle» pour le cannabis

- La thérapeutique, le domaine le plus prometteur
- Textile, construction, combustibles, des eldorados pour le chanvre
- Des dizaines d'autres applications et utilisations, jusqu'à l'alimentation

TRouver des applications au cannabis n'est pas une tâche difficile, c'est tout le contraire. Il s'agit d'une plante naturelle dont les utilisations sont extrêmement variées, la plus connue, malheureusement étant celle de produit de base pour la fabrication de haschich. Il est employé par l'être humain depuis le Néolithique et fut très largement utilisé par le passé. Il a toutefois peu à peu été fortement réglementé au cours du XXe siècle en raison de ses propriétés psychotropes dans certains de ses usages.



Les diverses applications du cannabis: cordages, biocombustible ou encore construction et isolation (Ph. Adam)

Les cordes en chanvre avaient accompagné la navigation avec des cordes pouvant atteindre des diamètres de 20 centimètres. Flexible, endurant, ce type de produit peut déjà soulever une tonne avec un diamètre

Chauffage, construction, de multiples applications en plus, mais les utilisations thérapeutiques du cannabis sont parmi les plus remarquables.

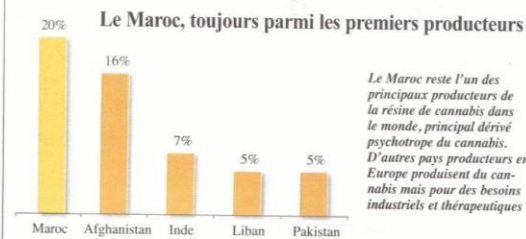
traitement symptomatique de la sclérose en plaques et des effets collatéraux de certains cancers.

Cette plante contient du Tétrahydrocannabinol, plus communément appelé THC. Cette molécule est le principe actif responsable des effets psychotropes du haschich à fortes doses. A faibles doses, il a des propriétés anti-inflammatoires

Le chanvre connaît en plus d'autres utilisations, telles que la construction, notamment dans l'isolation phonique et thermique, les cosmétiques, la fabrication d'huiles, de litières, l'utilisation sous forme de combustibles, en papeterie, pour l'alimentation humaine et animale,



S'il est vrai que la superficie cultivée a connu une véritable régression lors des 15 dernières années, la production de résine de cannabis n'a pas véritablement changé. Ceci est dû à l'introduction de nouvelles variétés hybrides avec des rendements cinq fois supérieurs aux variétés traditionnelles. Elles ont été amenées d'Europe où la culture de cannabis est tolérée pour des usages industriels et médicaux. Selon des études en France, une dizaine d'hybrides différents ont déjà pu être identifiés au Maroc.



Le Maroc reste l'un des principaux producteurs de la résine de cannabis dans le monde, principal dérivé psychotrope du cannabis. D'autres pays producteurs en Europe produisent du cannabis mais pour des besoins industriels et thérapeutiques

Mais le chanvre indien comme l'appellent les érudits a plusieurs cordes à son arc. Et c'est justement là l'une des premières applications connues de cette plante riche en fibres à tisser. Les marins depuis la nuit des temps utilisaient des cordages filés en chanvre. Avec l'augmentation de taille des bateaux et le développement du commerce international,

d'un centimètre. Mais les applications maritimes ne s'arrêtent pas là. Le chanvre servait aussi pour fabriquer un autre élément indispensable pour les bateaux, les voiles. De même, le chanvre a permis pendant des siècles d'habiller l'homme avec un produit naturel et pas cher, avant l'avènement du coton, largement encouragé par la révolution industrielle.

et aurait, selon plusieurs recherches en cours, des effets sur le traitement des migraines chroniques. Cette molécule à laquelle la science a commencé récemment à s'intéresser, aurait même des effets sur le traitement du cancer, surtout au niveau des métastases. Plusieurs médicaments existent actuellement sur le marché à base de cannabis, c'est le cas par exemple du Sativex utilisé pour le

les biocarburants ou encore comme matériaux composites en association avec des matières plastiques. Il s'agit de perspectives et de débouchés possibles dans le cas de la légalisation et de la régulation possibles du cannabis au Maroc. □

Ali ABJIOU

Pour réagir à cet article: courrier@economiste.com

Vendredi 1er Avril 2016

Par Wissam El Bouzdaini

LA POLITIQUE DE WASHINGTON À L'ÉGARD DE NOS PROVINCES DU SUD EST PEU RASSURANTE

L'ambiguïté des États-Unis au sujet du Sahara ^{1159 / 16-19}



AUTONOMIE. Pour la Maison-Blanche, le plan marocain représente une approche potentielle qui pourrait satisfaire les aspirations de la population du Sahara.

Printemps oblige, le Sahara fait les grands titres des journaux. C'est, en effet, le 30 avril de chaque année qu'en temps normal le Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations unies (ONU), planche sur la question. Cette année 2016 n'a pas dérogé à la règle. Elle a, pour le coup, été marquée par une actualité brûlante. On passe sur les déclarations du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qualifiant la présence du Maroc dans son Sahara d'"occupation". C'était à l'occasion de la tournée qu'il avait effectuée, du 4 au 6 mars 2016, au Maghreb.

Un "malentendu", d'après le porte-parole de M. Ban, Stéphane Dujarric. Le secrétaire général a, en dernier ressort, regretté ses propos. Il faut dire que les protestations du Maroc ont été vives. Pour autant, le feuilleton n'est pas clos. Il ne fait même que commencer.

Au cours des prochaines semaines, M. Ban doit encore présenter, devant le Conseil de sécurité, son rapport annuel sur le Sahara. Et pour le moins, on s'attend à une livraison critique à l'envers du Maroc. En cela, elle ne s'écarterait pas du discours des trois dernières années.

Actualité brûlante

En 2014 notamment, M. Ban avait appelé à l'instauration d'un mécanisme de surveillance des droits humains "soutenu, indépendant et impartial" au Sahara, oubliant, du coup, que le Maroc avait ses propres mécanismes en la matière. On pense notamment au Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), consacré, en 2011, par la Constitution et qui vient d'ailleurs d'obtenir, le 23 mars 2016 dans la ville de Genève, en Suisse, l'accréditation au statut "A", en tant qu'organisme remplissant les conditions d'indépendance et de pluralisme, par l'Alliance mondiale des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH). De fait, déjà, M. Ban accréditait les prétentions séparatistes de l'Algérie, par Front populaire de libération de Saguia El Hamra et du Rio de Oro (Polisario) interposé.

Dans la foulée, le Conseil de sécurité le désavouait, cela dit -ce qui, par ailleurs, n'a jamais semblé l'échauder. C'est que la majorité des grandes puissances qui siègent de façon permanente au Conseil de sécurité soutiennent le plan d'autonomie marocain, qui prévoit de doter le Sahara d'une autonomie élargie dans le cadre du chantier de réaffectation avancée en cours actuellement dans le pays.

La France indiquait d'ailleurs le 9 mars 2016, dès le lendemain de la protestation du gouvernement marocain, que le plan constitue à ses yeux une base sérieuse et crédible pour une solution négociée. Par ailleurs, la présidence russe affirmait qu'elle tenait "dûment compte" de la position du Maroc dans la déclaration sur le partenariat stratégique approfondi rendue publique, le 15 mars 2016, à l'occasion de la visite officielle du roi Mohammed VI en Russie.

Partenariat stratégique

Quid des Etats-Unis? C'est, en effet, dans la capitale américaine, Washington, que devrait se décider à l'avenir le règlement de la question. Depuis le début du conflit, ils ont pratiquement toujours soutenu le Maroc. C'est d'ailleurs eux qui, sous l'administration George W. Bush (2001-2009), encourageaient le Royaume à soumettre à la discrétion du Conseil de sécurité son plan d'autonomie.

A ce titre, le communiqué conjoint ayant sanctionné la rencontre au som-

met, en 2013 à Washington, entre Mohammed VI et le président Barack Obama mettait l'accent sur le sérieux, le réalisme et la crédibilité du plan. Pour la Maison-Blanche, qui accueille la présidence américaine, le plan représente une approche potentielle qui pourrait satisfaire les aspirations de la population du Sahara à gérer ses propres affaires dans la paix et la dignité. Cela dit, suite aux propos de M. Ban mettant en cause la souveraineté du Maroc dans son Sahara, l'attitude des Etats-Unis a semblé, du point de vue marocain, ambiguë. En effet, contrairement à la France par exemple, ils n'ont pas été prompts à réagir.

Déjà, en 2014, Mohammed VI pointait du doigt "une certaine ambiguïté" américaine dans son discours annuel de la Marche verte, commémorant l'anniversaire du début de la récupération de la partie occidentale du Grand Sahara, anciennement colonisée par l'Espagne et comprenant une partie des provinces sahariennes marocaines. "Alors qu'ils réaffirment que le Maroc est un modèle en matière de progrès démocratique, un pays actif dans l'action menée pour garantir la sécurité et la stabilité dans la région et un partenaire dans la lutte anti-terroriste, ils abordent avec une certaine ambiguïté la cause de l'intégrité territoriale de notre pays", avait-il énoncé. Ce n'est que le 19 mars 2016 que Washington s'est enfin prononcée.

Lâchage américain

D'abord par la voix du porte-parole de la mission américaine auprès de l'ONU, Kurtis Cooper. Ensuite, le 23 mars 2016, au cours de l'entretien entre Mohammed VI et John Kerry, le secrétaire d'Etat américain, qui tient lieu de ministre des Affaires étrangères aux Etats-Unis.

Dans un communiqué rapporté par l'agence de presse nationale, la Maghreb arabe presse (MAP), le cabinet royal a révélé que M. Kerry avait assuré au roi que la position américaine n'avait pas changé et qu'elle continuait de s'inscrire dans le cadre arrêté lors de la rencontre au sommet de 2013. ...

C'est, en effet, à Washington que devrait se décider à l'avenir le règlement de la question.

...

Cependant, côté marocain, on re-
doute un lâchage américain de der-
nière minute. A raison? Dans la capi-
tale, Rabat, on rappelle la proposition
de résolution, au niveau du Conseil
de sécurité, des Etats-Unis, en 2013,
quelques mois avant la rencontre
entre Mohammed VI et M. Obama,
en faveur de l'extension de la Mission
des Nations unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occiden-
tal (MINURSO) à la surveillance des
droits humains.

En cela, d'après le Maroc, le Conseil
de sécurité aurait dénaturé la mis-
sion: en effet, pour le Royaume, la MI-
NURSO, chargée au départ, comme
son nom l'indique, d'organiser un ré-
férendum d'autodétermination, doit
d'abord veiller à la surveillance du
cessez-le-feu avec le Front Polisario.
L'incident avait, par la suite, suscité
quelques remous entre le Maroc et
les Etats-Unis, conduisant à l'annu-
lation d'exercices militaires conjoints.
Et il faut dire que trois ans plus tard,
la crainte marocaine ne s'est pas dis-
sipée. Certaines voix se sont même
demandées si M. Ban avait agi de son

propre chef et s'il n'avait pas obtenu,
en amont, le feu vert de Washington.
Elles font à ce titre un rapproche-
ment avec la visite en février 2016,
quelques semaines avant le secré-
taire général de l'ONU, de l'ambassa-
driche des Etats-Unis en Algérie, Joan
Polaschik, accompagnée de plusieurs
diplomates américains, dans les
camps de réfugiés sahraouis établis
non loin de la ville de Tindouf. Le rap-
prochement demeure, cela dit, hasar-
deux: Washington a, de fait, refusé de
cautionner les agissements de M. Ban
au sujet du Sahara.

Ménager le chou et la chèvre

A cet égard, la coopération entre le
Maroc et les Etats-Unis semble de-
meurer de première importance.
D'ailleurs, quelques mois après son
discours de la Marche verte de 2014,
Mohammed VI mettait l'accent dans
son discours du trône, en juillet 2015,
sur son souci de développer le par-
tenariat stratégique du Royaume avec
Washington.

Les deux pays doivent même en
principe tenir, début avril 2016, la

quatrième session du dialogue stra-
tégique qu'ils avaient initié en 2012.
Le fait est qu'au Maghreb, l'admini-
stration américaine est obligée de
composer avec l'Algérie, qui, dans
les faits, demeure la principale par-
tie concernée, avec le Maroc, dans
le conflit du Sahara, et non le Front
Polisario. C'est à ce niveau que l'on
peut donc percevoir une tentative de
rapprochement américaine. Actuelle-
ment, outre-Moulouya, une nouvelle
génération de militaires est en train
de monter en grade.

Contrairement à celle qui l'a précédée,
majoritairement formée dans l'an-
cienne Union des républiques socia-
listes soviétiques (URSS), celle-ci est
pro-occidentale. Certains constituent
même, actuellement, des cadres de
l'armée nationale populaire (ANP) al-
gérienne. Cette génération est moins
susceptible, par conséquent, d'en-
tretenir l'inimitié avec le Maroc qui,
tout compte fait, date d'à peine l'in-
dépendance algérienne de 1962. Elle
est, par ailleurs, plus encline à démo-
cratiser le système, qui reste, depuis
plus d'un demi-siècle, soumis à une
véritable junte.

Cela dit, en attendant sa montée en
puissance effective, les Etats-Unis
continuent, tant que faire se peut, de
ménager le chou et la chèvre, légè-
rement, cela dit, en faveur du Maroc ■



Salaheddine Mezouar et John Kerry, Rabat, le 4 avril 2014.

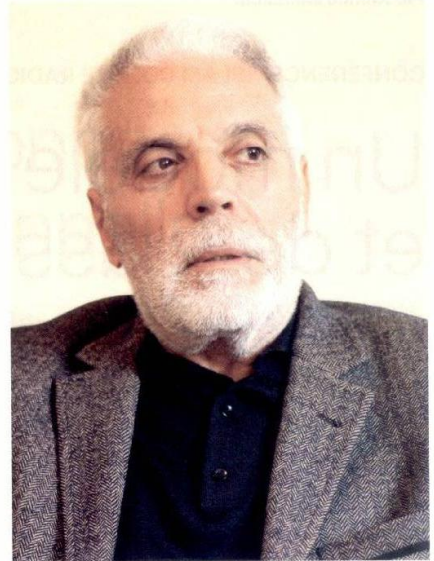
Certaines voix se sont
même demandées si
M. Ban avait agi de son
propre chef et s'il n'avait
pas obtenu, en amont, le
feu vert de Washington.



Interview de Ali Achour, diplomate et spécialiste du Sahara

Recueillis par N. Jouhari

"Nous ne pouvons pas attendre plus des Américains"



ÉCLAIRAGE. Ancien cadre supérieur au ministère des Affaires étrangères et ancien ambassadeur, Ali Achour a écrit plusieurs ouvrages sur le conflit du Sahara. Il nous donne sa lecture de la position américaine.

- **Maroc Hebdo:** Pensez-vous que la position américaine par rapport à la marocanité du Sahara est mitigée?

- **Ali Achour:** Le problème actuel avec le secrétaire général de l'ONU intervient dans un contexte particulier pour les Etats-Unis. Le pays est entré dans la dernière ligne droite avant les présidentielles.

Nous sommes donc dans les derniers mois du mandat de Barack Obama. Cela se joue au niveau de la haute sphère de la prise de décision.

Ceci étant, la position américaine est constante depuis quelques années sur le dossier du Sahara et nous ne pouvons pas attendre plus de la part des Américains. Ce qu'il faut maintenant, c'est être davantage vigilant...

- **Maroc Hebdo:** Vigilant par rapport à quoi?

- **Ali Achour:** La vigilance non pas vis-à-vis de l'administration américaine dans sa totalité, mais plutôt vis-à-vis de certains responsables du département d'Etat. Pour rappel, en 2013, Susan Rice, représentante des USA à l'ONU, avait pris tout le monde de court en présentant une résolution au conseil de sécurité prônant l'extension des attributions de la Minurso aux droits de l'Homme.

Le représentant du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Christopher Ross, est un ancien diplomate américain. Le secrétaire général adjoint de l'ONU, Jeffrey Feltman, et aussi américain. Celui-ci a qualifié la décision marocaine de renvoyer des membres de la Minurso d'"atteinte aux résolutions du conseil de sécurité"... Des déclarations à mon sens hâtives, certes, mais qui nous incitent à être plus que jamais sur nos gardes.

- **Maroc Hebdo:** Si on ne peut pas attendre plus des Américains, faut-il en être satisfaits?

- **Ali Achour:** Il ne faut surtout pas oublier que les USA constituent la plus grande puissance mondiale. Quand

ils qualifient la proposition marocaine d'une large autonomie au Sahara de sérieuse et crédible, c'est très important sachant la pression exercée par les lobbies anti-marocains.

Quand la Maison Blanche prend une telle position, c'est une bonne chose pour nous. Ce qui reste à espérer, c'est qu'au fil du temps, nous puissions faire évoluer la position de l'administration américaine vers l'adoption de la proposition marocaine comme solution et issue unique au problème né au Sahara.

- **Maroc Hebdo:** Que peut faire alors le Maroc pour arriver à cette fin?

- **Ali Achour:** Je me réjouis de la réaction ferme du Maroc contre les provocations de M. Ban Ki-moon.

Le Maroc ne doit accepter aucune interférence ou intrusion de nature à fausser les règles adoptées par le conseil de sécurité. Ensuite, le Maroc doit accélérer les chantiers de développement des provinces du Sud. Avec un développement soutenu, un meilleur respect des libertés. Avec le temps, le problème se résoudra de lui-même.

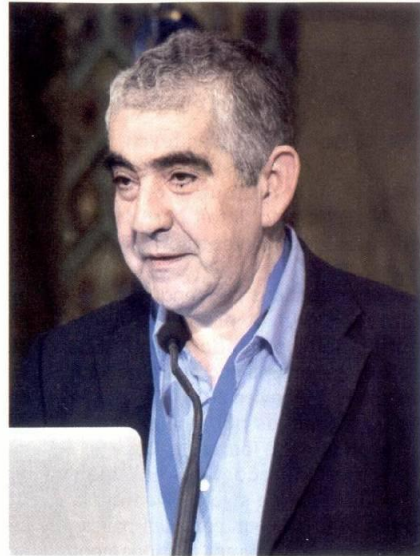
La solution du problème se trouve pour une large part à Rabat. Les visites effectuées par S.M. le Roi dans nos provinces du Sud s'inscrivent dans cette optique ■

Interview de Driss El Yazami, président du CNDH

Propos recueillis par Wissam El Bouzdaini

1159 24 25

"Il reste des points noirs en matière de droits humains"



CONSECRATION. Pour la quatrième fois de suite, le Conseil national des droits de l'Homme est accrédité comme organisme remplissant les conditions d'indépendance et de pluralisme. Son président, Driss El Yazami, s'explique sur cette expérience précurseuse dans la région.

- **MarocHebdo:** Comment accueillez-vous en tant que président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) la nouvelle de votre accréditation au statut «A» en tant qu'organisme remplissant les conditions d'indépendance et de pluralisme par l'Alliance mondiale des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH)?

- **Driss El Yazami:** C'est à l'évidence une reconnaissance internationale, faite par des pairs, du travail quotidien accompli par les membres et les équipes du CNDH et une nouvelle illustration de l'interaction continue du Royaume avec les mécanismes onusiens des droits de l'Homme. Cet exercice qui se renouvelle

tous les quatre ans est en même temps salubre, car il vous pousse à une vigilance permanente.

- **MarocHebdo:** L'accréditation par l'Alliance mondiale des INDH est la première depuis l'adoption de l'actuelle Constitution, laquelle avait consacré le CNDH. Comment évaluez-vous l'évolution de la situation des droits humains globalement au Maroc depuis lors?

- **Driss El Yazami:** Les rapports et mémorandums que nous publions -plus de trente à ce jour- dessinent de fait un tableau général des droits, qu'il est difficile de résumer en quelques lignes. Mais nous pourrions dire que nous avançons dans la mise en œuvre de la Constitution de 2011, même si nous aurions souhaité qu'elle soit plus rapide dans certains domaines. Que notre pays a montré d'incontestables vertus en matière de débats publics larges (comme par exemple sur l'interruption volontaire de grossesse ou sur la réforme de la justice). Mais qu'il reste des points noirs, qui demandent une prise de conscience plus aigüe et des politiques publiques beaucoup plus amples, comme entre autres la problématique des droits des femmes.

- **MarocHebdo:** On crédite souvent le CNDH d'un rôle politique plutôt que consultatif, comme le laissait d'ailleurs entendre son ancienne appellation. Partagez-vous cette opinion?

- **Driss El Yazami:** Oui s'il s'agit de politique des droits de l'Homme et non si l'on pense à la politique partisane. Par politique des droits de l'Homme, nous entendons un renforcement continu des droits des citoyens, une veille sur la conformité des lois et des politiques publiques avec les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux du Maroc en matière de droits de l'Homme et enfin, une attention permanente aux droits des femmes et des petites filles et des groupes vulnérables dont notamment les enfants, les personnes en situation de handicap et les étrangers.

- **MarocHebdo:** Maintes fois, le CNDH s'est retrouvé à l'avant-garde sur plusieurs questions d'intérêt sociétal. On pense par exemple aux recommandations que vous aviez émises, en juin 2015, en faveur de la réforme de l'actuel code pénal. Vous aviez notamment appelé à dépenaliser «les comportements qui constituent une forme d'exercice des libertés

individuelles et collectives», ce que d'aucuns, surtout parmi les franges conservatrices de la société, avaient dans la foulée critiqué. Ressentez-vous à ce niveau, d'une façon ou d'une autre, certaines formes de résistance?

- **Driss El Yazami:** Ce n'est pas la première ni la dernière fois j'imagine qu'une recommandation du Conseil est critiquée par telle ou telle partie. L'histoire montre qu'il y a toujours des résistances au changement, notamment en matière de droits des femmes et de libertés individuelles, et ce dans toutes les sociétés, quelle que soit leur histoire nationale. Regardez par exemple les affrontements, parfois violents, qui ont lieu aux Etats-Unis ou en Espagne sur l'interruption volontaire de grossesse. Et les agressions homophobes par exemple, que l'on ne peut tolérer, n'adviennent malheureusement pas que chez nous. D'un autre côté, la divergence de points de vue sur des problématiques essentielles, des projets de société différents est le propre de la démocratie. Je dis souvent que la démocratie est au fond la gestion pacifique du dissensus et non le consensus. L'essentiel est que le débat public, qui peut être vif, garde son caractère pacifique et respectueux, autant que possible, des personnes.

- **MarocHebdo:** Par les temps qui courent, question nationale oblige, on tance régulièrement le Maroc pour de présumées atteintes aux droits humains dans la région du Sahara. Qu'en dites-vous?

- **Driss El Yazami:** Le travail des commissions régionales du CNDH dans ces provinces est unanimement reconnu au niveau international, y compris par les plus critiques. Les portes de nos commissions sont quotidiennement ouvertes aux citoyens et les allégations de violations qu'ils présentent sont l'objet d'investigations et de recommandations aux autorités lorsque elles s'avèrent justes. Et nous n'avons aucun complexe à dire publiquement ce que nous pensons, lorsque telle ou telle situation

n'est pas conforme aux standards des droits de l'Homme. En matière de droits culturels et de recherche, le Centre des études sahariennes, établi avec plusieurs partenaires, est devenu en peu de temps le premier éditeur au monde d'ouvrages scientifiques sur le domaine saharien et organise en mai les deuxièmes journées doctorales qui rassemblent une soixantaine de doctorants. Les festivals de théâtre hassani d'Agadir et de Dakhla, que nous soutenons, sont devenus des rendez-vous incontournables pour la trentaine de troupes de la région, et le Musée de Dakhla verra bientôt le jour. Nous n'avons jamais dit que le paradis des droits de l'Homme existe à Laâyoune ou à Rabat. Mais nous pouvons par nous-mêmes établir nos insuffisances et agir pour les corriger, de manière professionnelle et tenace.

- **MarocHebdo:** Vous vous étiez positionné, début 2015, en faveur du vote des militaires aux élections communales et régionales. Les élections sont passées en septembre 2015. Les militaires n'ont pas pu voter. Sur certains points, le CNDH n'est-il pas condamné à jouer uniquement un rôle figuratif?

- **Driss El Yazami:** Nous avons aussi demandé à ce que les étrangers en

"Nous pouvons par nous-mêmes établir nos insuffisances et agir pour les corriger, de manière professionnelle et tenace."

situation régulière puissent voter aux élections locales, comme le stipule clairement la Constitution. Là non plus, nous n'avions pas été suivis. Nous sommes en fait dans notre rôle, qui est de faire des recommandations, et non les lois. C'est bien au gouvernement de proposer des projets de loi et au parlement de les amender et de les voter. C'est l'essence de l'Etat de droit. Mais je pense pouvoir dire qu'un bilan fin des lois votées en matière de droits et libertés monterait, sans conteste, que de nombreuses recommandations contenues dans les mémorandums et les avis (élaborés à la demande des deux chambres) ont été intégrées. Le CNDH est loin d'être une institution qui fait de la figuration ■



Travail domestique L'accablant rapport de l'ALECMA

● Dans le contexte du débat sur la loi relative aux travailleurs domestiques, l'Association lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA) publie un rapport d'enquête sur le travail des femmes domestiques subsahariennes au Maroc.



1588/20

preuves et se convertissent en un arrangement à l'amiable par les CRDH pour les unes et à l'abandon pour les autres». Selon les témoignages recueillis par cette association, plusieurs autres travailleuses domestiques bénéficient de leurs droits, mais ces cas restent des exceptions. Le rapport s'est arrêté également sur les violations des conventions relatives au droit du travail domestique. «Nous avons noté l'absence de contrats de travail formels, le prolongement de la durée journalière du travail de manière abusive, l'accumulation de tâches non spécifiées à l'embauche, la pénibilité du travail et l'absence d'assurance maladie et, enfin, l'épineuse question de la rémunération. Dans beaucoup de cas, les travailleuses ne reçoivent pas leur salaire durant plusieurs semaines», précise Patrick Qitbouis, président de l'ALECMA.

Les conclusions sont sans appel : «Les femmes domestiques travaillent sans repos, insultées, maltraitées et violentées parfois». L'Association lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA), qui a partagé hier à Rabat les résultats de son étude sur la situation des travailleuses domestiques subsahariennes souligne que «ces femmes subissent le mépris, le racisme, la discrimination, l'absence de contrat écrit, l'absence de sécurité sociale et la multiplicité des tâches». L'ALECMA a mené un travail de terrain dans les villes de Rabat, Fès, Casablanca, Tanger, Marrakech et Agadir, du 22 au 24 décembre 2015 afin d'appréhender la réalité liée aux conditions de travail de cette population. Pour ce faire, l'équipe de l'association s'est entretenue avec les principales concernées ainsi que les Commissions régionales des droits de l'homme (CRDH) dans cinq villes et des associations locales. Si l'échantillon choisi et le nombre d'entretiens réalisés restent limités pour montrer l'ampleur de ce phénomène dans toutes les grandes villes marocaines, des violations de trois droits fondamentaux ont néanmoins été constatées de manière récurrente. Il s'agit

de l'atteinte à l'intégrité morale à travers des humiliations et injures. «Ces femmes sont humiliées et insultées quotidiennement», avance l'ALECMA. Cette violence verbale peut se transformer en atteinte à l'intégrité physique. «La violence chez certains employeurs est la méthode utilisée pour dominer leurs employées», constate cette ONG basée à Rabat. Par ailleurs, le rapport revient sur le racisme et les

Le rapport s'est arrêté également sur les violations des conventions relatives au droit du travail domestique.

discriminations. «Des employeurs n'hésitent pas à leur rappeler qu'elles sont noires, sans valeur et proches de l'animal. Les mots comme âbid (esclave), hayawane (animal), azia (négresse) reviennent régulièrement», note le rapport. Ces abus font l'objet, à de rares occasions, de plaintes de la part des victimes. Sur ce registre, l'ALECMA observe que «les multiples plaintes n'aboutissent pas toujours, faute de

Recommandations

L'ALECMA a émis une série de recommandations. Sur le volet juridique, l'association invite le gouvernement à ratifier la convention n°143 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les migrants dans les conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants, ainsi que la convention n°189 offrant une protection spécifique aux travailleurs domestiques. Il est à noter que ces deux textes font parties des 43 conventions de l'OIT qui n'ont pas été encore ratifiées par le Maroc. Sur le plan de la juridiction nationale, l'ONG recommande de mettre en place une loi qui réglemente le travail des femmes domestiques permettant de «dissuader les employeurs qui exploitent ces femmes». L'ALECMA

TÉMOIGNAGES

«J'ai 29 ans, (mère d'un enfant de vingt mois). Je ne travaillerais plus jamais chez les Marocains. Je travaillais sans repos comme une esclave, sans considération ni respect, sans couverture sanitaire avec un salaire de 1.800DH. J'ai cessé de travailler car je commençais à avoir des douleurs de dos après six mois de travail».

Christelle
Tanger

«J'ai 39 ans. Je travaille chez un couple d'expatriés gabonais. Mon salaire est de 1.900DH sans assurance ni contrat. Étant ménagère, le couple ne me respecte pas du tout malgré mon diplôme de secrétaire de direction. Je n'aime pas du tout ce travail, mais à l'impossible nul n'est tenu, raison pour laquelle je fais ce travail pour ma survie et celle de ma fille que j'ai laissée au pays en attendant qu'il y ait une opportunité d'aller en Europe».

Eva
Tanger

«J'ai signé un contrat de 2 ans avec ma patronne résidente dans le quartier Oulfa, pour un salaire de 2.000DH le mois. Je travaillais de 8h à 23h. Je subissais de la maltraitance. Je ne mangerais pas à ma faim. Elle m'insultait et me frappait tout le temps. C'est ainsi que j'ai jugé nécessaire de quitter ce travail».

Martine
Casablanca

propose d'appuyer des associations de femmes de ménages subsahariennes encadrées par un syndicat ou une ONG de défense des droits des migrantes, pour dénoncer les abus afin de garantir leurs droits et recenser les femmes domestiques subsahariennes dans toutes ces villes, pour un suivi et garantir des dispositions pour ces femmes leur permettant d'accéder à l'inspection du travail.

●
PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemaizi@leseco.ma

«Confidences de presse» Nouvelle émission de débat sur la chaîne 2M

LE MATIN 31 March 2016 - 09:03

Les magazines de l'information de la chaîne 2M se sont enrichis d'une nouvelle émission de débat baptisée «Confidences de presse».

Conçu sous la forme d'un club de la presse, ce magazine hebdomadaire, confié à Abdellah Tourabi, sera diffusé chaque dimanche à 19h00 en «access prime time», indique mercredi la chaîne 2M dans un communiqué.

Abdellah Tourabi, accompagné de deux éditorialistes de la presse marocaine, recevront une femme ou un homme, Marocain ou étranger, qui ont fait l'actualité de la semaine.

Avec cet invité, appartenant au monde politique, économique, culturel, associatif ou sportif, les animateurs de l'émission décrypteront l'information et lui apporteront l'éclairage nécessaire, ajoute le communiqué.

Pour multiplier les points de vue et approfondir la lecture des événements, 2M a souhaité s'associer à de grands noms de la presse marocaine, tous médias confondus, poursuit la même source.

Autre nouveauté, cette émission de débat sera bilingue. Selon l'invité, le magazine se déroulera en langue arabe ou française.

Pour sa première édition, dimanche 3 avril, Abdellah Tourabi recevra **Driss El Yazami, figure incontournable des droits de l'Homme au Maroc. Avec lui, il sera question du Sahara**, de la place du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, de la situation des communautés marocaines en Europe après les derniers attentats de Bruxelles, de la place de la femme dans notre société ... et d'autres sujets d'actualité.

Réalisée par Amina Chouai, cette nouvelle émission, de 52 minutes, est préparée par Abdellah Tourabi, Samira Sitail, Jamaâ Goulahsen et Reda Benjelloun.

Les médias partenaires de «Confidences de presse» sont «L'Economiste/Assabah», «Al Ahdath Al Maghribiya», «Quid.ma», «La Nouvelle Tribune», «Economie & Entreprise», «Din Wa Dunia» et «Radio 2M».

<http://www.newsjs.com/url.php?p=http://lematin.ma/express/2016/nouvelle-emission-de-debat-sur-la-chaine-2m/244552.html>

01/04/2016

Conseil national des droits de
l'Homme

23

www.cndh.org.ma

2M diffusera à 19 h le 3 avril une nouvelle émission hebdomadaire de débat et d'actualité, « Confidences de presse », animée par le journaliste Abdellah Tourabi.

2M diffusera le 3 avril en access prime time le premier épisode de sa nouvelle émission d'actualité intitulée « Confidences de presse ». Tous les dimanches soir à 19 h, en direct, Abdellah Tourabi recevra un invité, acteur du monde politique, économique, culturel, associatif ou sportif pour débattre de l'actualité. Chaque semaine, l'ancien directeur de publication de TelQuel sera accompagné de deux éditorialistes parmi Abdelmounaim Dilami de L'Économiste, Fahd Yata de La Nouvelle Tribune, Younès Dafkir d'Al Ahdath Al Maghribia ou Hassan Alaoui d'Économie Entreprises notamment, pour interroger une personnalité porteuse d'actualité.

En dépit du titre de l'émission développée par la direction de l'information de 2M, « il n'y aura pas de côté intimiste. Le dispositif rappelle celui de la radio et se veut être une rencontre entre un invité et la presse » nous explique Abdellah Tourabi. Celui qui officiera comme « homme-orchestre » de ce nouveau rendez-vous du paysage audiovisuel marocain précise encore que « le but n'est pas de coincer l'invité, mais bien de poser les bonnes questions pour, on l'espère, sortir du discours un peu convenu et de la langue de bois ».

Baptême du feu

La langue, précisément, variera du français au darija, en fonction de l'invité, dont « le choix sera uniquement dicté par l'actualité ». **Le premier à se soumettre à l'exercice sera Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)**, avec qui « il sera question du Sahara, de la place du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, de la situation des communautés marocaines en Europe après les derniers attentats de Bruxelles, de la place de la femme dans notre société... »

Cette première émission sera aussi un baptême du feu pour Abdellah Tourabi. « Jusqu'à présent à la télévision, j'étais invité. Je passe désormais de l'autre côté et je découvre un monde différent, où il faut gérer un dispositif technique, son stress aussi » confie le journaliste issu de la presse écrite. « Au fond, il n'y a que le cadre qui change à la télévision. La démarche journalistique, elle, reste invariable », conclut-il.

« Confidences de presse » une nouvelle émission signée Abdellah Tourabi sur 2M

Les magazines de l'information de la chaîne 2M se sont enrichis d'une nouvelle émission de débat baptisée "Confidences de presse", un programme qui sera animé par le grand Abdellah Tourabi.

Conçu sous la forme d'un club de la presse, ce magazine hebdomadaire, confié à Abdellah Tourabi, sera diffusé chaque dimanche à 19H00 en "access prime time", indique mercredi la chaîne 2M dans un communiqué. Abdellah Tourabi, accompagné de deux éditorialistes de la presse marocaine, recevront une femme ou un homme, Marocain ou étranger, qui ont fait l'actualité de la semaine. Avec cet invité, appartenant au monde politique, économique, culturel, associatif ou sportif, les animateurs de l'émission décrypteront l'information et lui apporteront l'éclairage nécessaire, ajoute le communiqué.

Une émission bilingue

Pour multiplier les points de vue et approfondir la lecture des événements, 2M a souhaité s'associer à de grands noms de la presse marocaine, tous médias confondus, poursuit la même source. Autre nouveauté, cette émission de débat sera bilingue. Selon l'invité, le magazine se déroulera en langue arabe ou française.

Pour sa première édition, dimanche 3 avril, Abdellah Tourabi recevra Driss El Yazami, figure incontournable des droits de l'Homme au Maroc. Avec lui, il sera question du Sahara, de la place du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, de la situation des communautés marocaines en Europe après les derniers attentats de Bruxelles, de la place de la femme dans notre société ... et d'autres sujets d'actualité. Réalisée par Amina Chouai, cette nouvelle émission, de 52 minutes, est préparée par Abdellah Tourabi, Samira Sitail, Jamaâ Goulahsen et Reda Benjelloun.

Les médias partenaires de "Confidences de presse" sont "L'Economiste/Assabah", "Al Ahdath Al Maghribiya", "Quid.ma", "La Nouvelle Tribune", "Economie & Entreprise", "Din Wa Dunia" et "Radio 2M".

<http://www.h24info.ma/maroc/confidences-de-presse-une-nouvelle-emission-signee-abdellah-tourabi-sur-2m/41842>

01/04/2016

Conseil national des droits de
l'Homme

21

www.cndh.org.ma

DRISS EL YAZAMI, PREMIER INVITÉ DE « CONFIDENCES DE PRESSE » SUR 2M, DIMANCHE 3 AVRIL À 19H

30/03/16 publié par LNT-Dir

Les magazines de l'information de 2 M s'enrichissent d'une nouvelle émission de débat confiée à Abdellah Tourabi, ancien directeur de publication de l'hebdomadaire Tel Quel.

Conçu sous la forme d'un club de la presse, ce magazine baptisé Confidences de presse sera diffusé chaque dimanche à 19h en access prime time. Abdellah Tourabi accompagné de deux éditorialistes de la presse marocaine, recevront une femme ou un homme, Marocain ou étranger, qui ont fait l'actualité de la semaine. Avec cet invité, appartenant au monde politique, économique, culturel, associatif ou sportif, les animateurs de l'émission décrypteront l'information et lui apporteront l'éclairage nécessaire. Pour multiplier les points de vue et approfondir la lecture des événements, 2M a souhaité s'associer à de grands noms de la presse marocaine, tout médias confondus.

Autre nouveauté, ce nouveau rendez-vous de l'information sera bilingue. Selon l'invité, ce magazine se déroulera en langue arabe ou française.

Pour sa première édition, ce dimanche 3 avril à 19 heures, Abdallah Tourabi recevra Driss El Yazami, figure incontournable des droits de l'homme au Maroc. Avec lui, il sera question du Sahara, de la place du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, de la situation des communautés marocaines en Europe après les derniers attentats de Bruxelles, de la place de la femme dans notre société... et d'autres sujets d'actualité.

Les deux « grands noms de la presse » qui participeront à cette première sont MM. Abdelmounaïm DILAMI, éditorialiste et président du Groupe de presse Eco Média et Fahd YATA, Directeur et éditorialiste de La Nouvelle Tribune et de www.Int.ma.

<http://Int.ma/driss-el-yazami-premier-invite-de-confidences-de-presse-sur-2m-dimanche-3-avril-a-19h/>

Abdellah Tourabi présentera « confidences de presse » sur 2M

Abdellah Tourabi assisté de deux éditorialistes de la presse nationale, recevra chaque dimanche soir à 19 heures un invité, Marocain ou étranger, qui a fait l'actualité de la semaine.

Avec leur invité, les animateurs de « Confidences de presse » décortiqueront et décrypteront pendant 52 minutes l'information politique, économique, culturelle, associative ou sportive.

Ce nouveau rendez-vous de l'information sera bilingue et s'adressera aux téléspectateurs arabophones et francophones. Selon l'invité, il se déroulera soit en langue arabe soit en langue française.

Pour sa grande première, ce dimanche 3 avril à 19 heures, Abdallah Tourabi recevra Driss El Yazami, président du CNDH.

Ils s'intéresseront à l'actualité du Sahara, à la place du Maroc dans la lutte anti-terroriste, à la situation des MRE en Europe après les derniers attentats de Bruxelles et à la place de la femme dans la société marocaine ...

La rédaction de Médias 24 souhaite bon vent à Abdellah Tourabi et à l'émission.

<http://Int.ma/driss-el-yazami-premier-invite-de-confidences-de-presse-sur-2m-dimanche-3-avril-a-19h/>

Communiqué 1er avril : Pour Ali Aarrass, pour tous les victimes du terrorisme et du terrorisme d'état.

(Rassemblement au Ministère des Affaires Etrangères 12 – 14 heures)

Ali Aarrass torturé Demain, 1er avril 2016, Ali Aarrass commencera sa 9ème année de détention.

Le Comité Free Ali, se rassemblera devant le Ministère des Affaires Etrangères, 15 rue des petites carmes, 1000 Bruxelles, de 12h à 14h.

Ce rassemblement sera pour nous l'occasion de rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme, c'est à dire aussi à ceux qui comme Ali Aarrass sont victimes du terrorisme d'état.

Nous continuons à dénoncer avec force le caractère diffamatoire de la communication employée par Didier Reynders à l'encontre de Ali Aarrass et du comité de soutien:

Premièrement, il est totalement inexact de prétendre que Monsieur Aarrass « bénéficie de l'assistance consulaire belge ». Il n'a jamais reçu la visite du Consul belge à Rabat. Le Ministre a été condamné par la Cour d'appel de Bruxelles pour son inaction mais les autorités belges ne font rien d'efficace pour pouvoir rencontrer leur ressortissant. Le Ministre pourrait pourtant exiger du Maroc, au regard du droit international, d'exercer ses compétences consulaires.

Deuxièmement, **il n'y pas de Commission marocaine pour les droits de l'homme mais bien un Conseil national des droits de l'homme au Maroc. Cet organe n'est pas indépendant. Il ne visite pas hebdomadairement Monsieur AARRASS et ne lui a été d'aucune utilité. Les promesses faites suite à ses grèves de la faim n'ont jamais été respectées !**

Troisièmement, si le Ministre des Affaires étrangère fait allusion à la condamnation au Maroc, il sait pertinemment que, pour la même affaire, la justice espagnole a innocenté Ali AARRASS. Il sait également que ce dossier est une suite du « dossier BELLIRAJ », dont l'inéquité de la procédure devant les juridictions marocaines a été largement dénoncée par les ONG.

Quatrièmement et plus fondamentalement, le Ministre ment lorsqu'il dit « rien n'indique que le condamné ait été torturé par les services marocains ».